



CEEAC

ECCAS

Le Secrétariat Général

**DECLARATION DES MINISTRES DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SUR LA POSITION COMMUNE DANS LE CADRE DU SOMMET DE
L'ACTION SUR LE CLIMAT PREVU LE 23 SEPTEMBRE 2019 A NEW YORK**

Nous, Ministres des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), réunis à Brazzaville, le 7 septembre 2019 en Réunion extraordinaire en vue d'adopter une position commune de l'Afrique Centrale dans le cadre du Sommet de l'Action sur le Climat prévu le 23 septembre 2019 à New York aux Etats Unis d'Amérique,

Rappelant l'impact des changements climatiques sur la stabilité des écosystèmes, la production agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les activités économiques et la santé ; la paix et sécurité des Etats et les déplacements des populations ;

Notant avec préoccupation que l'Afrique qui subit le plus les effets des changements climatiques du fait de sa grande vulnérabilité, est le continent qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre ;

Notant également, avec gravité, que le lien de cause à effet existant entre la pauvreté et la vulnérabilité des populations de l'Afrique, particulièrement celles du Sahel, est accentuée par la raréfaction des ressources naturelles due aux changements climatiques ;

Considérant le rôle primordial et la contribution inestimable des forêts tropicales de l'Afrique centrale, gigantesque puits de carbone, deuxième poumon écologique du monde, dans la protection de la biodiversité, la régulation du climat aux niveaux régional et mondial, le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations ;

Prenant en compte les récents travaux scientifiques menés dans la tourbière de la Cuvette centrale du Bassin du Congo, à cheval entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo, prouvant le stockage sur une superficie estimée à 145.500 km² d'environ 30 milliards de tonnes de dioxyde de carbone, auxquels s'ajoutent les 40 milliards de tonne de dioxyde de carbone des forêts tropicales ;



CEEAC

ECCAS

Convaincus que l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris passe obligatoirement, entre autres, par un engagement politique intersectoriel fort de haut niveau pour l'identification, le portage et la mise en œuvre des actions ambitieuses permettant un développement économique et social compatible avec le capital forestier des pays du Bassin du Congo, y compris la gestion durable des forêts tropicales qui poussent sur les tourbières ;

Rappelant l'adhésion des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à l'Accord de Paris sur le Climat, à l'Agenda 2030 des Nations Unies, et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine pour «l'Afrique que nous voulons» ;

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale adoptée à Yaoundé le 17 mars 1999, le traité ainsi que le Plan de convergence y relatif signés et adoptés en 2005 à Brazzaville ;

Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la Gestion Intégrée des Ressources en eau et la politique générale en matière d'environnement et de ressources naturelles adoptées à Brazzaville le 30 octobre 2007;

Considérant les Décisions N°25/CEEAC/CCEG/XI/15 et N°27/CEEAC/CCEG/XI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres sur le développement et la promotion de l'économie verte et création du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale ;

Rappelant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo réunis le 29 avril 2018 à Brazzaville à l'occasion du premier Sommet sur l'opérationnalisation de ces deux instruments ;

Réaffirmant notre engagement à faire de la lutte contre les changements climatiques et la promotion d'une économie bas carbone, **une haute priorité dans la zone de la CEEAC** pour une croissance verte inclusive et une réduction des émissions de gaz à effet de serre, **en concentrant nos actions sur «les solutions basées sur la nature»**, notamment la lutte contre la désertification et la déforestation dans le bassin du Congo.



CEEAC

ECCAS

Avons convenu de ce qui suit :

A. Concernant les Solutions fondées sur la nature, Nous nous engageons à entreprendre et accélérer avec les ressources financières internes et externes conséquentes les actions déjà initiées dans la sous-région.

A.1 Sur le plan politique et institutionnel

- Opérationnaliser et structurer le système de l'économie verte en Afrique centrale au niveau régional et national à travers notamment la mise en œuvre des 33 programmes sectoriels de développement et de promotion de l'économie verte ;
- Assurer le développement et la promotion de l'économie bleue en Afrique centrale et ses 24 programmes sectoriels ;
- Promouvoir les activités de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- Promouvoir la Commission Climat du Bassin du Congo ;
- Faire le plaidoyer de la dynamisation de l'initiative « Sommet des Trois Bassins Forestiers », plateforme politique Sud-Sud de gestion des forêts de l'Amazonie, du Bassin du Congo et de Bornéo-Mékong ;
- Assurer l'opérationnalisation du Plan d'Action Régional sur la mise en œuvre des Contributions Déterminées Nationales adopté en 2016 à Kinshasa ;
- Etendre à tous les pays de l'Afrique Centrale, les programmes de développement durable des ressources forestières et de protection de l'environnement en cours, comme le Programme ECOFAC 6 et l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale(CAFI) ;
- Envisager l'extension à toute la sous-région du projet de gestion des feux de brousse de la RDC financé par le programme CARPE, l'USAID et l'US Forest Services.

A.2 Sur le plan de mise en œuvre

- Mobiliser les efforts de la communauté internationale en vue de contribuer à la capitalisation du Fonds de l'Economie Verte et du Fonds Bleu ;
- Promouvoir les activités de la grande muraille verte (volet Tchad, Cameroun et RCA) ;
- Appuyer la phase II du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo ;
- Soutenir la relance du Plan d'Action Sous Régional de la lutte Contre la Désertification ;
- Appuyer la mise en œuvre de l'engagement des Etats d'Afrique Centrale à l'Initiative Africaine de Restauration des Paysages forestiers (AFR 100) ;
- Continuer à soutenir l'avancement du processus REDD+ dans ses différentes phases notamment la finalisation de la phase II (investissement) et phase III (paiements basés sur les résultats) en Afrique Centrale ;



CEEAC

ECCAS

- Accélérer l'opérationnalisation et le renforcement des Centres d'Excellence, de Recherche et de Formation en matière d'économie verte, de changement climatique et de la finance climatique ;
- Soutenir la mise en œuvre du projet sur la gestion durable des tourbières et des mangroves en Afrique centrale.

B. Concernant la Finance, Nous nous engageons à :

- Créer les conditions favorables à la mobilisation des financements additionnels, adéquats et prévisibles nécessaires pour la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, notamment pour la conservation et la déforestation évitée ;
- Développer un plaidoyer tous azimuts pour la mobilisation des ressources financières au niveau des bailleurs de fonds et partenaires techniques et financiers ;
- Développer et promouvoir la finance climatique ou finance verte sous la coordination et l'appui technique de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) à travers l'accélération de l'opérationnalisation de deux instruments financiers que sont le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, dont nous suggérons le logement à la BDEAC ;

C. Concernant la transition énergétique, Nous nous engageons particulièrement à accélérer le développement et la promotion des énergies renouvelables (énergie solaire, hydroélectricité, énergie éolienne, bioénergie, etc.) à travers la mise en œuvre :

- de la feuille de route pour la promotion des énergies renouvelables de l'Afrique Centrale ;
- des projets de l'Afrique Centrale soumis au Conseil d'Administration de l'Initiative de l'Afrique pour les Energies Renouvelables sous la coordination du Tchad ;
- des 26 Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP : Inga 3, Chollet, Sounda, Dimouli, Natchigal...) et 16 projets du Programme d'Electrification Transfrontalière (PPET) sous la coordination du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) ;

D. Concernant la transition industrielle, Nous nous engageons à transformer les principaux secteurs industriels actuels (l'industrie pétrolière, l'industrie du ciment, l'industrie chimique, l'industrie minière, et le transport multimodal) et futurs (agro-pastoral, agro-industrie, industrie forestière) ayant un impact sur le développement actuel de la Sous-région à travers notamment, l'accélération de la mise en œuvre de deux programmes sous régionaux suivants adoptés par les Chefs d'Etat en 2015 à NDjamena :

- Le programme de développement de l'économie de la pollution en Afrique centrale ;



CEEAC

ECCAS

- Le programme de l'éco exploitation des minerais en Afrique Centrale ;

E. Concernant les Infrastructures, villes et action locale, Nous nous engageons à mettre rapidement en œuvre le Programme d'Appui au Développement de l'Eco construction en Afrique Centrale en y intégrant un des programmes sectoriels pour le développement et la promotion de l'économie verte ;

F. Concernant la Résilience et adaptation, Nous nous engageons à renforcer les actions de l'adaptation dans les secteurs prioritaires (l'agriculture, l'eau, le sol, l'amélioration des systèmes d'alerte précoce, de surveillance et des services) y compris ses impacts (sécheresse, inondation, érosions des sols...) à travers la mise en œuvre des programmes sous régionaux suivants et d'autres programmes en cours :

- Le CAFI ;
- L'Initiative Adapt'Action ;
- Les douze initiatives communautaires adoptées par les Chefs d'Etat en 2013 à NDjamena dans le cadre du Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) ;
- Le Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale ;
- L'opérationnalisation du Centre d'Application et de Prévision climatologique de l'Afrique Centrale basé à Douala ;
- Le financement du Système de suivi du couvert forestier et des grands événements de déforestation en s'appuyant sur l'expertise de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et l'Agence Gabonaise des Etudes et d'Observation Spatiale (AGEOS) ;

G. Concernant les Jeunes et la mobilisation, Nous nous engageons à sensibiliser cette catégorie de la population pour son implication dans la lutte contre les changements climatiques à travers :

- Le développement et la promotion de l'initiative « COP CHEZ NOUS » visant la sensibilisation et la formation des jeunes Ambassadeurs climat lancée en 2015 par le Réseau des jeunes pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REJEFAC) ;
- La mise en œuvre du Programme Agricole Régional d'Appui à l'entrepreneuriat jeune en Afrique centrale adopté par les Chefs d'Etat en 2013 à Ndjamena.

H. Concernant l'atténuation, Nous nous engageons à procéder à la révision des Contributions Déterminées Nationales de nos Etats pour un meilleur respect des engagements pris à la COP21 à travers l'accélération du Plan d'Action Régional sur la mise en œuvre des Contributions Déterminées Nationales adopté en 2016 à Kinshasa.



CEEAC

ECCAS

Nous saluons l'engagement résolu à nos côtés, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) et les autres institutions régionales de mise en œuvre, des organisations régionales de la société civile, des partenaires Techniques et Financiers, des administrations et des collectivités locales.

Nous saluons également l'engagement de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) pour le développement et la promotion de la finance verte en Afrique centrale en vue de mobiliser les ressources internes et externes à la Sous-région nécessaires pour financer le développement d'une économie bas carbone.

En complément des efforts déjà consentis par nos Etats depuis 1992 dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, nous lançons un appel à la communauté internationale pour la mobilisation des moyens de mise en œuvre conséquents et adéquats, permettant à la fois, d'assurer nos obligations dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques au niveau global, notre développement économique, l'amélioration des conditions de vie de nos populations et la réduction de la pauvreté.

Fait à Brazzaville, le 7 septembre 2019

**Pour les Ministres
La Présidente du bureau des travaux**



Nanette LONGA MAKINDA

Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères
de la République Gabonaise